

Vincennes, le 10 janvier 2018

**N/Réf. : CODEP-PRS-2018-000605**

**Le Délégué territorial de la division de Paris  
de l'ASN**

à

**Madame la Préfète de Seine-et-Marne**  
12 Rue des Saints Pères  
77010 MELUN CEDEX

**Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis**  
1 Esplanade Jean Moulin  
93007 BOBIGNY CEDEX

**Objet :** Avis sur l'étude hydrogéologique réalisée sur le site du Fort de Vaujours

**Références :** [1] Votre courrier de demande d'une étude hydrogéologique adressé à PLACOPLATRE le 19 avril 2017  
[2] Avis hydrogéologique relatif au contexte hydrologique et hydrogéologique du Fort de Vaujours, M. GRIERE, version du 12 novembre 2017

Par courrier du 19 avril 2017 cité en référence [1], vous avez sollicité PLACOPLATRE pour la réalisation d'une étude hydrogéologique sur le site du Fort de Vaujours afin que, sur la base de cette étude, un réseau de surveillance des eaux souterraines conséquent et pérenne puisse être dimensionné en toute connaissance de cause. Vous indiquez qu'un avis de l'ASN sera rendu à partir des conclusions de l'étude.

De l'avis hydrogéologique rendu le 12 novembre 2017 [2], l'ASN relève que les eaux qui s'infiltrent au droit du Fort de Vaujours ne peuvent atteindre l'aquifère profond du Saint Ouen ainsi que les aquifères sous-jacents. Elle note également que les différents captages d'eaux potables recensés ne peuvent être concernés par les activités passées du Fort de Vaujours. Toutefois, une activité alpha globale systématiquement supérieure à la valeur guide est relevée dans la fosse d'Aiguisy et dans la nappe de l'Eocène. Par conséquent, la poursuite de la surveillance à fréquence semestrielle notamment des paramètres *activité bêta globale*, *activité alpha globale*, *activité de l'uranium et de ses descendants* et *activité en tritium*, telle que préconisée par l'hydrogéologue agréé n'appelle pas de commentaire de l'ASN. Elle rappelle la nécessité d'interpréter les résultats obtenus vis-à-vis du bruit de fond environnemental et de seuils de référence pour la potabilité de l'eau.

Enfin, l'ASN observe la recommandation de compléter le réseau de surveillance existant par la création de trois nouveaux piézomètres aux calcaires de Brie, qui n'appelle pas de commentaire particulier de sa part.

La division de Paris de l'ASN reste à votre disposition pour les informations complémentaires que vous souhaiteriez.

**SIGNEE PAR : J. GOELLNER**